



RÈGLEMENT
LYON URBAN TRAIL
ÉDITION 2018

GENERALITES

Le « LYON URBAN TRAIL » est une épreuve pédestre organisée par l'association « Lyon Ultra Run » répondant à la réglementation des courses hors stade.

LIEU

L'organisation (accueil, arrivées, vestiaires, podium, village partenaires) se situe Place des Terreaux – 69001 Lyon.

INSCRIPTIONS

FORMULES :

LYON URBAN TRAIL propose 5 distances pour 5 formules :

- _ 35 Km – Solo
- _ 23 Km - Solo
- _ 14 Km – Solo
- _ 8 Km – Solo
- _10km – Solo Rando

INTERNET : Nous vous recommandons de vous inscrire sur notre site internet

www.lyonurbantrail.com

Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Les personnes doivent impérativement faire parvenir avant le 28 mars 2018 ou présenter sur place une photocopie de licence ou d'un certificat médical en cours de validité.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit le forfait « garantie annulation » et pour raison médicale (voir conditions dans la rubrique assurance annulation).

Tout engagement est personnel mais le transfert d'inscription est autorisé et se fait directement depuis le compte coureur du cédant. L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.

TARIFS :

35 KM		
Départ le dimanche 1 ^{er} avril 2018	1500 premiers dossards	37 €
	1500 dossards suivants	39 €
	Dossards restants	43 €
	Inscriptions sur place	45 €
Garantie annulation		6 €

23 KM		
Départ le dimanche 1 ^{er} avril 2018	1500 premiers dossards	25 €
	1500 dossards suivants	29 €
	Dossards restants	31 €
	Inscriptions sur place	35 €
Garantie annulation		5 €

14 KM		
Départ le dimanche 1 ^{er} avril 2018	1500 premiers dossards	16 €
	1500 dossards suivants	19 €
	Dossards restants	21 €
	Inscriptions sur place	25 €
Garantie annulation		4 €

8 KM		
Départ le dimanche 1 ^{er} avril 2018	1500 premiers dossards	11 €
	1500 dossards suivants	13 €
	Dossards restants	15 €
	Inscriptions sur place	20 €
Garantie annulation		3 €

10 KM RANDO		
Départ le dimanche 1 ^{er} avril 2018	Inscriptions par internet	10 €
	Inscriptions sur place	15 €
Garantie annulation		3 €

Le prix d'inscription comprend :

_ Le cadeau de bienvenue pour tous / La médaille finisher / Le chronométrage électronique (sauf pour la formule rando)

GARANTIE ANNULATION COUREUR

Assuré : toute personne qui aura au moment de son inscription souscrit à la garantie annulation au moment de son inscription.

- Garantie d'acceptation : un accident, une maladie grave, incapacité de pratiquer la course à pied.

Il est nécessaire de fournir un **certificat médical signé et tamponné par le médecin** attestant de la contre-indication à participer à la course.

Condition d'indemnité : Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical, au plus tard **le 28 mars 2018 cachet de la poste faisant foi** à Extra Sports – Lyon Urban Trail – 5, rue vauban – 69006 Lyon.

Remboursement : les frais de transaction, 4 euros en frais de remboursement et le prix de la garantie annulation seront retenus sur le prix de la course.

MODIFICATION D'INSCRIPTION (changement d'épreuve)

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage ou une randonnée aucun remboursement.

- D'une randonnée ou d'une course vers une course à plus fort kilométrage paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Aucune modification ne sera possible sur place les 31 mars et 1^{er} avril 2018. Les demandes de changement devront être reçues par courrier/mail au plus tard le 28 mars 2018 et dans la limite des dossards disponibles.

TRANSFERT DE DOSSARD

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en passant par le site internet du Lyon Urban Trail dans la rubrique infos pratiques.

Il est possible jusqu'au 28 mars 2018. Aucun changement ne sera effectué sur place.

Le remboursement de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l'inscription de la personne remplaçante effectuée. L'inscription se fait selon le tarif en cours.

Remboursement : les frais de transaction et 3 euros en frais de remboursement seront retenus du remboursement.

ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle aucun remboursement ne sera possible. (un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante pour les personnes ayant souscrit à la garantie annulation uniquement).

DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 3 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et de votre carte retrait dossard et ce à titre individuel le :

Samedi 31 mars 2018 de 10h00 à 19h00 et le dimanche 1^{er} avril 2018 à partir de 6h30

Place des Terreaux – 69001 Lyon.

Equipement obligatoire :

Un système d'hydratation de 0.5L minimum avec porte gourde ou waterbag, une réserve alimentaire, un vêtement de pluie.

Equipement facultatif :

Un téléphone portable avec une batterie chargée, le road-book remis à chaque concurrent dans l'enveloppe dossard.

Les bâtons sont interdits.

Les animaux ne sont pas autorisés sur parcours.

CONSIGNE SACS

Il n'y aura malheureusement pas de consigne sacs, ni de vestiaires pour des raisons de sécurité. Prenez les dispositions nécessaires avant le Jour J.

CERTIFICATS MÉDICAUX & LICENCES

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Pour les coureurs licenciés :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2017-2018.

- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;

- ou titulaires d'une Licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la Fédération Française de Triathlon en cours de validité au jour de l'épreuve.

-ou titulaires d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire

Pour les coureurs non licenciés :

Les coureurs non licenciés, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied **EN COMPÉTITION** ou à l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve en langue française.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.

CAS PARTICULIER DES COUREURS ÉTRANGERS

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers, y compris engagés par un Agent Sportif d'Athlétisme.

Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

PARCOURS :

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible.

ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE

Le chronométrage sera assuré par un dispositif à la cheville ou au dossard.

Chaque concurrent doit installer son dossard et le bracelet électronique, fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification.

Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

BARRIERES HORAIRES - MISE HORS COURSE (puces)

Aucun participant ne sera chronométré après des barrières horaires indiquées sur le site internet de l'épreuve. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE

- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;
- en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 100 mètres après le ravitaillement).

L'ensemble des parcours seront fermés à 15h00.

« RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT ».

RAVITAILLEMENTS – A VENIR

LYON URBAN TRAIL est une épreuve spécifique. Les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque ravitaillement.

Le 35km s'effectue en semi-autosuffisance ; 3 ravitaillements solide/liquide.

Le 23km s'effectue en semi-autosuffisance ; 2 ravitaillements solide/liquide.

Le 14km s'effectue en semi-autosuffisance ; 1 ravitaillement solide/liquide.

Le 8km s'effectue en semi-autosuffisance ; 1 ravitaillement solide/liquide

RAVITAILLEMENT D'ARRIVEE

Un ravitaillement d'arrivée [mâchon lyonnais] sera mis en place à l'arrivée de 10h à 15h le dimanche 1^{er} avril 2018.

SIGNALISATION

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol et de la rubalise.

Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Le kilométrage est indiqué tous les kilomètres.

SERVICE MÉDICAL

- 2 Médecins urgentistes
- 3 Infirmiers
- 2 VPSP (Véhicule de Premiers Secours à Personnes),
- 12 secouristes

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

EQUIPE MEDICALE Á L'ARRIVÉE

Une équipe d'ostéopathes, podologues et kinésithérapeutes bénévoles sera à votre disposition.

ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

LIMITES D'ÂGE

35Km : Plus de 20 ans.

23Km : Plus de 18 ans.

14Km : Plus de 15 ans – avec autorisation parentale

8Km : Plus de 15 ans – avec autorisation parentale

10 Km – Rando : Plus de 12 ans – avec autorisation parentale

RÉCOMPENSES

35 Km :

- _ Trophées et lots pour les 5 premiers du scratch (hommes et femmes)
- _ Lots pour 1^{er} espoir, 1^{er} senior, 1^{er} V1, 1^{er} V2, 1^{er} V3 (hommes et femmes)

23 Km :

- _ Trophées et lots pour les 5 premiers du scratch (hommes et femmes)
- _ Lots pour 1^{er} espoir, 1^{er} V1, 1^{er} V2, 1^{er} V3 (hommes et femmes)

14 Km :

- _ Trophées et lots pour les 5 premiers du scratch (hommes et femmes)
- _ Lots pour 1^{er} espoir, 1^{er} V1, 1^{er} V2, 1^{er} V3 (hommes et femmes)

8 km :

- _ Trophées et lots pour les 5 premiers du scratch et
- _ Lots pour 1^{er} espoir, 1^{er} V1, 1^{er} V2, 1^{er} V3 (hommes et femmes)

Pas de cumul :

Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre exemple : le scratch).

REMISES DES RECOMPENSES

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

CLASSEMENT ET DIPLÔME

Pour tous les concurrents (sauf la randonnée) sur Internet. (www.lyonurbantrail.com)

CONTROLE ANTIDOPAGE

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs « Lyon Urban Trail », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2018 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

OFFRE ENTREPRISES

L'ensemble des participants inscrits dans le cadre de l'offre entreprises s'engage à prendre connaissance de ce règlement et à le signer.